

ÉLECTIONS
2026



DEMANDES ÉLECTORALES DE LA CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION (CQCH)

À PROPOS DE LA CQCH

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) représente plus de **1 300 coopératives**, regroupant **30 000 ménages** et plus de **60 000 personnes** à travers le Québec. Elle joue un rôle clé dans le développement, la formation et le soutien aux coopératives d'habitation, garantissant ainsi un accès à des logements abordables et autogérés.

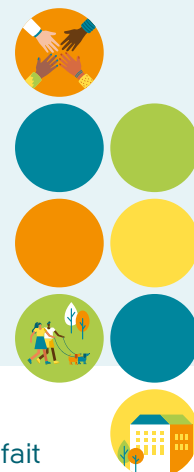
Le modèle des coopératives d'habitation représente une forme de propriété collective qui a fait ses preuves partout au Québec depuis les 50 dernières années et ailleurs dans le monde depuis plus longtemps encore (à la fin de la deuxième guerre mondiale). Grâce à leur structure juridique basée sur l'économie sociale et la gouvernance démocratique impliquant tous les membres, les coopératives d'habitation sont essentielles pour répondre au besoin de logements abordables de façon durable. Les coopératives d'habitation offrent des logements dont le loyer est abordable maintenant et à long terme. Elles contribuent ainsi à l'offre de logements hors marché spéculatif et soutiennent le développement des collectivités où elles sont implantées.

MISE EN CONTEXTE

Les gouvernements successifs ne connaissent pas toujours les modes de fonctionnement des coopératives d'habitation et risquent d'amalgamer nos entreprises collectives avec les services publics. L'exemple du projet de loi 20 dont plusieurs dispositions menaçaient les fondements mêmes du modèle de gouvernance démocratique propre aux coopératives d'habitation suggère qu'il pourrait être avisé pour un nouveau gouvernement de venir inscrire dans une nouvelle loi cadre la protection des fondements du modèle gagnant que représente les coopératives d'habitation pour l'accès à une propriété collective de logements abordables et durables.

Le projet de loi 20 tentait d'imposer des compensations financières à ceux qui ont amélioré leur situation financière depuis leur entrée en coopérative d'habitation afin de les inciter à quitter. Cette vision à courte vue ne tenait pas compte des bénéfices apportés par une mixité sociale au sein de coopératives d'habitation, notamment en termes de diversités des compétences pour la gestion et l'entretien de l'immeuble, ainsi que les bénéfices humains et sociétaux engendrés par ces rencontres.

Par ailleurs, soucieuses de participer à lutter contre la crise du logement, les coopératives d'habitation se sont engagées à poursuivre leur développement et à consolider leurs actifs immobiliers. En octobre 2025, une résolution adoptée en assemblée générale propulse le mouvement dans une vaste démarche concertée de développement pour contribuer à mettre fin à la crise du logement. Des initiatives sont entamées tel que le soutien aux coopératives développeuses dans toutes les villes d'importance du Québec, la création d'un fonds de démarrage, l'accroissement des coopératives existantes à même leur terrain grâce à la technologie modulaire et le renforcement des capacités professionnelles des conseils d'administration. Des chantiers sont en cours pour réaliser et mettre en application cette résolution d'assemblée.



CINQ DEMANDES PRIORITAIRES POUR CETTE CAMPAGNE ÉLECTORALE

1

POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT, PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES AFIN D'ATTEINDRE 20 % DE LOGEMENTS HORS MARCHÉ D'ICI 2050, AINSI QUE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE DE 12,5 % DE LOGEMENTS HORS MARCHÉ À LA FIN DU PROCHAIN MANDAT EN OCTOBRE 2030.

L'atteinte de cet objectif doit immanquablement passer notamment par l'accroissement du nombre de logements coopératifs dont les logements sont offerts à un prix abordable pour les ménages à faible et modestes revenus.

Pour lutter contre la crise du logement, soutenir la construction d'un minimum de 1 000 unités coopératives d'habitation locatives par années d'ici 2030.

- > Réviser les programmes permettant d'appuyer le développement de nouvelles unités de logement pour en créer un volet entièrement dédié au modèle des coopératives d'habitation et y injecter des fonds conséquents.
- > Permettre la mise en chantier rapide de nouvelles unités dans les diverses régions du Québec pour agrandir les coopératives d'habitation déjà en activité via notamment des technologies modulaires.
- > Aider le secteur à protéger les propriétés coopératives contre la revente au privé à cause d'enjeux immobiliers et ainsi garantir le maintien d'un parc de logements abordables pour les générations futures.
- > Réserver en exclusivité aux projets de logement social et communautaire les terrains et immeubles gouvernementaux sous-utilisés mis en disponibilité pour la réalisation de logements.

2

VALORISER L'EFFET COOP, LE MODÈLE D'AFFAIRES COOPÉRATIF, SA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA MIXITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI LA DISTINGUE.

Pour protéger le modèle gagnant des coopératives d'habitation, reconnaître formellement la distinction coopérative pour l'offre de logement et la notion de propriété collective.

Intégrer et encourager la présence de coopératives d'habitation dans les quartiers et les villages du Québec.

- > Enchâsser dans une loi-cadre sur l'Habitation la protection du modèle des coopératives d'habitation incluant la gouvernance démocratique par les membres, reconnaissant la mixité socio-économique des membres et valorisant le maintien dans les logements abordables sur le long terme.
- > Reconnaître l'effet des coopératives d'habitation comme entreprises collectives sur les communautés, la réponse aux besoins de ses membres et de leur collectivité. Elles sont une solution pour prendre en charge dès maintenant les grands défis auxquels nous sommes confrontés: logement, santé, solidarité sociale.

3

APPUYER LES INITIATIVES DE CONSOLIDATION ET DE MUTUALISATION À L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU DE LA CQCH

Pour optimiser les ressources et partager nos forces, soutenir et encourager l'optimisation des ressources et consolider le développement du pouvoir économique des coopératives d'habitation et de leurs regroupements.

- > Soutenir CQCH et ses fédérations via du soutien à la mission pour qu'elles puissent appuyer les initiatives de mutualisation et de consolidation à l'intérieur du réseau de la CQCH tout en respectant l'autonomie de ses coopératives membres.
- > Augmenter le financement des initiatives régionales et nationales pour renforcer les capacités de gestion et de développement des membres des coopératives d'habitation: formation des conseils d'administrations, acquisition, mutualisation, fusion, valorisation, etc.
- > Alors que la crise du logement sévit, les coopératives d'habitation font face à une pression sans précédent. La demande explose partout au Québec, tandis que le taux de roulement au sein des unités existantes demeure extrêmement bas. Inciter les coopératives à utiliser les actifs propres comme levier financier pour bâtir du neuf.

4

APPUYER LE DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DES COOPÉRATIVES DE PROPRIÉTAIRES MIS DE L'AVANT PAR LA CQCH DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC.

Pour favoriser l'accès à la propriété, appuyer l'expansion du modèle de coopératives de propriétaires de l'usufruit dans toutes les régions du Québec avec le soutien de la Fondation (FCAP) et de ses partenaires.

Déployer les coopératives de propriétaires en dehors de la région de Sherbrooke dont notamment en Outaouais, au Centre-du-Québec, dans les Laurentides, à Montréal et ailleurs en Estrie.

- > Prolonger le soutien financier actuel jusqu'en 2033 et permettre à la CQCH de finaliser la livraison des 1 000 unités en coopératives de propriétaires d'usufruits en accordant les sommes de 200 000 \$ par année pour cinq (5) années supplémentaires.
- > Ce soutien financier par la Société, permettra notamment d'absorber les frais de développement, d'honoraires professionnels et d'opération ainsi que le remboursement prioritaire à la Fondation des intérêts sur le prêt garanti par la Société à un prêteur privé, soit Fondation.

Pour assurer plus d'équité dans nos milieux de vie, inscrire dans la loi le droit à un logement et à un soutien financier adéquat pour les ménages à faible revenu.

Ajouter des fonds pour le programme Allocation au logement pour aider encore davantage de ménages.

Redéfinir les seuils d'accès à une aide financière issue du programme de soutien au loyer (PSL) selon la capacité de payer des ménages.

Prévoir les fonds nécessaires pour soutenir les ménages en situation de besoins impérieux.

- > Tant les organismes de défense des droits au Québec que les regroupements de coopératives d'habitation du Québec et du Canada réclament le soutien à long terme pour les ménages à faibles revenus.
- > La CQCH participe à une mobilisation pancanadienne «Vous détenez la clé». Cette mobilisation vise les coopératives d'habitation dites fédérales. Celles-ci n'ont pas accès au supplément au loyer (PSL). Par souci d'équité pour le secteur, le gouvernement du Québec doit aussi soutenir ces ménages et appuyer les coopératives d'habitation qui veulent offrir des logements aux ménages à faibles revenus.
- > Le gouvernement du Québec doit soutenir la présence et la participation de tous les citoyens dans leur milieu de vie et ainsi assurer une équité dans le secteur de l'habitation.

Source de la CQCH

François Robert
Conseiller aux affaires publiques
frobert@ressources.coop
418 622-1001, p. 603

Information

Sandra Turgeon
Directrice générale de la CQCH
418 648-6758, poste 223

Pour en savoir plus sur la CQCH:
cooperativehabitation.coop

